



Règlement du Concours "TRANSFUGE"

Du 1er Juillet 2010 au 30 Septembre 2010.

- **Organisation du Concours**

Le magazine Transfuge, organise avec WeLoveWords un concours de nouvelles, ci-après dénommé le "Concours" qui rassemblera des écrivains, des auteurs et des internautes.

Le service d'hébergement et de diffusion des textes soumis au Concours sont assurés par la société WeLoveWords SAS au capital de 25.848 €, Identifiée sous le n°511 575 425 / RCS de PARIS, dont le siège social est situé au 13 rue de l'arsenal 75004 Paris.

Le magazine Transfuge est désignée ci-après la « Société Organisatrice ».

- **Participation au Concours**

Le Concours invite donc les membres de la communauté WeLoveWords à publier des textes sur la page concours dédiée. <http://www.welovewords.com/contests/obsession>

A l'issue du Concours, il sera procédé à la sélection et à la désignation d'un unique lauréat parmi une préselection de 50 textes plébiscités par les internautes.

Le nombre de Créations mises en ligne par chaque participant au Concours est limité. Une seule participation sera acceptée.

La période de soumission des Créations sur le Site WeLoveWords est du 1er Juillet 2010 10h00 au 30 Septembre 2010 à minuit. Heure de Paris / France.

La participation au Concours est conditionnée par le fait d'avoir préalablement créé un compte utilisateur sur le Site WeLoveWords pour la télétransmission des Créations.

(a) Avant de participer au Concours, les participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité.

(b) Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la Société Organisatrice aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

- **Caractéristiques des Créations**

Les caractéristiques des Créations admises au Concours sont établies par la Société Organisatrice et précisées ci-après :

Les participants devront écrire une nouvelle sur le thème de « l'obsession ». Chaque contribution ne devra pas dépasser 4500 signes.

La langue utilisée doit être le français.

Par ailleurs, les Créations ne doivent pas être constitutives de contenu, sans que la liste ci-après ne soit exhaustive :

- à caractère pornographique, raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs ;
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ;
- portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image de tiers ;
- et, d'une manière générale, contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

Les participants doivent respecter l'ensemble des exigences et prescriptions relatives aux Créations et au Concours disponibles sur la page consacrée au Concours sur le Site WeLoveWords.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter et de retirer du Concours toute Création ne respectant pas les caractéristiques décrites ci-avant.

- **Sélection des gagnants**

Le jury se réunira sous forme d'un comité de lecture pour choisir le meilleur des 50 textes plébiscités par la communauté. Le plébiscite se fait sous forme de votes sur la page du concours sur le site Welovewords.com.

- **Dotations**

Le gagnant du concours obtiendra la publication de son texte dans le magazine Transfuge du mois de novembre 2010 ainsi qu'un an d'abonnement au magazine sus mentionnés.

- **Propriété intellectuelle.**

En participant au Concours, les membres de WeLoveWords s'engagent à céder, à titre exclusif, à la Société Organisatrice les droits d'exploitation portant sur ladite Création en vue de son exploitation par la Société Organisatrice à titre de publicité et de promotion de ses activités, produits et services, ainsi que dans le cadre de ses opérations de marketing, de communication interne et externe, de communication institutionnelle notamment par diffusion sur internet, par diffusion sur les réseaux de téléphonie mobile, par impression, par représentation sur les appareils sans fil, et portant sur le droit d'utiliser, réutiliser, modifier, reproduire, publier, représenter la Création dans le monde entier.

Toutefois, la cession n'inclut pas le droit de distribuer et de mettre sur le marché les Créations gagnantes ou des copies de ces Créations, à titre onéreux ou gratuit, dans le cadre notamment de vente, prêt public, location, téléchargement (download) à titre onéreux, Pay per view et VOD (video on demand) à titre onéreux.

- **Respect de l'intégrité du Concours**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

- **Propriété intellectuelle de la Société Organisatrice et WeLoveWords**

(a) L'ensemble des marques, logos, textes, icones, noms de domaine, logiciels accessibles sur le Site de WeLoveWords, à l'exception des Créations télétransmises par les participants au Concours, sont la propriété intellectuelle exclusive de WeLoveWords.

(b) La participation au Concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

- **Données personnelles**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui la concernent. Le destinataires des données personnelles renseignées par les participants du Concours est la société WeLoveWords.

Pour toute demande il conviendra d'écrire à : WeLoveWords, 13 rue de l'arsenal 75004 Paris, en précisant la mention : "participation au Concours Transfuge ".

- **Limitation de responsabilité**

Il est rappelé les caractéristiques et les limites du réseau internet en ce qui concerne la sécurité technique des échanges. La Société Organisatrice et WeLoveWords ne sauraient être tenus responsables des dommages liés aux risques inhérents à toute connexion et toute transmission d'informations sur internet.

A ce titre, la Société Organisatrice et WeLoveWords ne sauraient être responsables et déclinent toute responsabilité en cas de (i) difficultés de connexion au réseau internet, d'encombrement du réseau internet, de dysfonctionnement de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai de télétransmission des Créations ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation ; (ii) dommages résultant de la perte des données, des Créations télétransmises vers le site WeLoveWords. Il relève à ce titre de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute Création transmise à l'occasion de la participation au Concours ; (iii) contamination par d'éventuels virus ou d'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site WeLoveWords ; (iv) dommages touchant les personnes impliquées de manière directe ou indirecte à la conception et la réalisation des Créations et les biens, notamment les matériels informatique, matériels d'enregistrement et de captation d'images, utilisés par les participants à l'occasion de la participation au Concours.

De manière générale, la Société Organisatrice et WeLoveWords ne sauraient être tenues pour responsables du non-respect par les participants des règles de conduite édictées par le présent règlement.

En participant à ce concours, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement la Société Organisatrice et WeLoveWords ainsi que, leurs filiales et sociétés mères, dirigeants, employés de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation au Concours ou du fait de la mise en possession du prix et de

son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable. La Société Organisatrice et WeLoveWords déclinent toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir durant les événements auxquels les participants du Concours pourraient participer.

En cas de force majeure, WeLoveWords se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le Concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, WeLoveWords s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur le Site de WeLoveWords. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site WeLoveWords.

WeLoveWords ne saurait être tenue responsable pour tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication liés à l'utilisation des Créations par la Société Organisatrice non prévue par le Règlement ou liés à la négociation, la conclusion ou l'exécution de contrats, notamment contrats de licence ou de cession de droits de propriété intellectuelle, que la Société Organisatrice viendrait à signer avec les Participants, dès lors qu'il n'y a pas eu d'intervention directe de WeLoveWords.

- **Loi applicable et juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

Il est disponible à la consultation sur le Site de WeLoveWords.